



Procès-verbal du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais.

SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 16 DÉCEMBRE 2021 À 19 H AU 80 AVENUE GATINEAU, GATINEAU (QUÉBEC) J8T 4J3.

PRÉSENCES

M. Michel Roy, président
Mme Josée Filion, présidente-directrice générale (PDG)
Mme Christiane Morin-Carle, vice-présidente, *par visioconférence*
M. Ousmane Alkaly, *par visioconférence*
M. Luc Cadieux, membre observateur, *par visioconférence*
Mme Marie-Christine Fournier, *par visioconférence*
M. François-Régis Fréchette, *par visioconférence*
M. Michel Hébert, *par visioconférence*
Mme Catherine Janelle, *par visioconférence*
M. Xavier Lecat, *par visioconférence*
Mme Charmain Levy, *par visioconférence*
Mme Claire Major, *par visioconférence*
M. Mathieu Nadeau, *par visioconférence*
Mme Monique Séguin, *par visioconférence*
Dr Oussama Sidhom, *par visioconférence*
Dr Jean-François Simard, *par visioconférence*

PERSONNES-RESSOURCES PRÉSENTES (par visioconférence) :

Mme France Dumont, présidente-directrice générale adjointe
M. Stéphane Lance, directeur général adjoint
M. Alain Godmaire, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ)
Mme Maryse Castonguay, directrice de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique (DQEPE)
M. Mohsen Vaez, directeur des technologies biomédicales et de l'information (DTBI)
Mme Martine Potvin, directrice de l'enseignement, des relations universitaires et de la recherche (DERUR)
Mme Geneviève Côté, adjointe à la PDG
M. Julien-Charles Paradis, adjoint à la PDGA
M. Bruno Desjardins, chef de service en communications (DRHCAJ)

Secrétaire d'assemblée : M. Pascal Chaussé, conseiller-cadre à la présidence-direction générale – volet conseil d'administration

Moins d'une dizaine de personnes assistent à la rencontre.

1 Vérification du quorum et adoption de l'ordre du jour

Le président constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 00.

CISSO-990-2021

ATTENDU que la séance a lieu au siège-social du CISSS de l'Outaouais, soit au 80 avenue Gatineau, Gatineau (Québec) en la présence du président du conseil d'administration M. Michel Roy et de la présidente-directrice générale et secrétaire du conseil d'administration Mme Josée Filion;

ATTENDU que les membres suivants participent à la rencontre à distance, par visioconférence :

- M. Ousmane Alkaly
- M. Luc Cadieux, membre observateur
- Mme Catherine Janelle
- Mme Marie-Christine Fournier
- M. François-Régis Fréchette
- M. Michel Hébert
- M. Xavier Lecat
- Mme Charmain Levy
- Mme Claire Major
- Mme Christiane Morin-Carle
- M. Mathieu Nadeau
- Mme Monique Séguin
- Dr Oussama Sidhom
- Dr Jean-François Simard

ATTENDU que le quorum est atteint;

ATTENDU que le public peut assister à la séance par téléconférence et soumettre à l'avance des questions pour la période de questions du public;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié.

2 Période de questions du public

Aucun membre du public ne demande la parole.

3 Tableaux et rapports

3.1 Tableau des suivis

No	Sujet	Suivi
4.4	Entente de gestion et d'imputabilité	L'entente signée et la résolution ont été soumis au MSSS dans les délais prescrits.
5.3	Programme canadien de nutrition prénatale (PCNP) -signataires autorisés	Le formulaire signé a été soumis à l'Agence de la santé publique du Canada.
5.6	Projets Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux 2022	Les candidatures ont été soumises au MSSS, en attente des évaluations du jury ministériel.
6	Développement durable	Les demandes de subventions au Fonds Vert de la ville de Gatineau ont été modifiées afin d'intégrer le nom du signataire autorisé, puis déposées.
5.4, 5.5, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6	Adoption de politiques et Règlement	Les politiques et règlements adoptés lors de la séance du 25 novembre ont été diffusés à l'interne : <ul style="list-style-type: none"> • Politique sur la sécurité de l'information • Politiques de laboratoire • Règlement sur les signataires autorisés • Politique de gestion de biens personnels des usagers • Politique de provision pour créances douteuses et radiation des créances irrécouvrables • Politique gestion des contributions partenariales
10	Reconnaissance de la contribution à l'amélioration de la qualité	Les résolutions de reconnaissance ont été distribuées aux personnes concernées et la mention faite dans l'Info-CA : <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance plus de 40 ans de pratique de Dr André Moreau • Reconnaissance projet de chirurgie thoracique CUSM/CISSSO • Prix régionaux de l'Ordre régional des infirmières et infirmiers de l'Outaouais
11	Centre d'innovation des Premiers Peuples (CIPP)	Une lettre réponse à la demande du CIPP pour le prêt d'un travailleur social a été acheminée le 30 novembre 2021. Elle est déposée dans la correspondance.

3.2 Rapport du président du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration, M. Michel Roy, livre un rapport verbal portant sur les éléments suivants:



- La pandémie a connu une recrudescence tout dernièrement avec le variant Omicron. Il invite la population à se faire vacciner et respecter les mesures annoncées par les autorités.
- Il invite la population à profiter de la période des Fêtes dans le respect des limites annoncées.

3.3 Rapport de la présidente-directrice générale

La présidente-directrice générale, Mme Josée Filion, dépose le tableau de ses activités depuis la dernière séance du conseil d'administration et apporte les précisions suivantes:

- Plusieurs rencontres ont eu lieu pour l'organisation de la vaccination sur le territoire.
- La PDG a rencontré les élus du territoire à quelques reprises pour échanger sur les divers enjeux.
- Une rencontre a été organisée avec les partenaires autochtones du territoire pour présenter le nouveau conseiller-cadre responsable des relations avec les Premières Nations, M. Daniel Latour.

Rapport d'activités PDG- Période du 26 novembre au 16 décembre 2021	
Dates	Activités externes – Rencontres
26 novembre	Visioconférence – Table nationale en prévention des infections nosocomiales
30 novembre	Visioconférence – Ville de Gatineau
30 novembre	Échange téléphonique Mathieu Lacombe
1 décembre	Rencontre président CA
1 décembre	Échange téléphonique Chantal Lamarche
6 décembre	Visioconférence – Rencontre PDG – Christian Dubé
6 décembre	Visioconférence – Projet pilote santé MRC Vallée-de-la-Gatineau
7 décembre	Visioconférence – Rencontre CISSSO – partenaires Autochtones
7 décembre	Visioconférence – Rencontre – Ville de Gatineau
7 décembre	Cocktail-repas des Fêtes CA et Fondation Santé Gatineau
8 décembre	Visioconférence – Rencontre PDG – Déploiement guichet d'accès première ligne
9 décembre	Visioconférence – Itinérance et listes d'attente en santé mentale - MSSS
10 décembre	Visioconférence – Rencontre – Ville de Gatineau
13 décembre	Visioconférence – Rencontre PDG – Christian Dubé
13 décembre	Rencontre DPJ – Remise de chèque pour cadeaux de Noël enfants de la DPJ
13 décembre	Visioconférence – 2 ^e rencontre de la CAR-MRC
15 décembre	Visioconférence – Comité de gestion du réseau
15 décembre	Visioconférence – Nouvel Hôpital Fondations
Dates	Activités internes - Rencontres
26 novembre	Visioconférence - CHAU Comité exécutif No. 7
26 novembre	Visioconférence - CHAU – Rencontre statutaire sites potentiels
26 novembre	Visioconférence – ODO –Projet : mesurer le rattrapage de l'Outaouais
29 novembre	Visioconférence – Rencontre hebdomadaire PDG
29 novembre	Visioconférence – CHAU de l'Outaouais
29 novembre	Visioconférence CECII
29 novembre	Visioconférence – Statutaire DTBI
29 novembre	Visioconférence – Rencontre remplacement accélérateurs linéaires – DSTL-DSI
30 novembre	Visioconférence – Sekmed – DTBI DERUR DSPPC
30 novembre	Visioconférence – Gestion de proximité DSMC
30 novembre	Rencontre post Lac à l'Épaulé – Vision Valeurs
30 novembre	Visioconférence – Itinérance orientation – DSTL DRF DSMD
1 décembre	Rencontre mi- probation DSNH
1 décembre	Visioconférence – Comité de vigilance et de qualité
1 décembre	Visioconférence DRMG
2 décembre	Visioconférence – Suivi politique de gestion
2 décembre	Visioconférence –Statutaire DRF
2 décembre	Rencontre annuelle d'appréciation de gestion - DERUR
2 décembre	Visioconférence – Statutaire CPQS
3 décembre	Visite clinique de vaccination – Palais des congrès
3 décembre	Échange téléphonique – DSTL – Dossier Maniwaki
6 décembre	Visioconférence – CHAU de l'Outaouais



6 décembre	Visioconférence – Comité sur la mission universitaire du CA
7 décembre	Visioconférence – Projet d'accès pertinence
7 décembre	Visioconférence – Statutaire – Présence et santé au travail
7 décembre	Visioconférence – Comité de vérification
8 décembre	Visioconférence – Rencontre préparatoire CA 16 décembre
8 décembre	Visioconférence – Statutaire DSTL
8 décembre	Visioconférence – Rencontre régulière CECMDP
9 décembre	Visioconférence – Info PDG-CA
9 décembre	Visioconférence – Renouvellement mandat PDG
10 décembre	Visioconférence - CHAU Comité exécutif No. 8
13 décembre	Visioconférence – CHAU de l'Outaouais
13 décembre	Rencontre annuelle d'appréciation de gestion - CPQS
13 décembre	Visioconférence – Comité RH du CA
14 décembre	Visioconférence – Comité de direction
15 décembre	Visioconférence – Table des chefs
16 décembre	Conseil d'administration régulier
COVID-19 – Activités PDG	
Dates	COVID-19
	CGR spécial – Covid-19 (30 novembre, 7 décembre, 14 décembre)
	Rencontres direction générale COVID-19 : les lundis, mardis et jeudis, 1 h.
	Comité exécutif COVID-19 (DG, DRF, DSTL, DRHCAJ et invités au besoin) (60 min) 29 novembre, 2 décembre, 6 décembre, 9 décembre, 13 décembre, 16 décembre

3.4 Mot du représentant des Fondations

Le représentant des fondations, M. Luc Cadieux, informe le C.A. des éléments suivants:

- Les communications sont efficaces entre les Fondations et le CISSS de l'Outaouais.
- Une rencontre a eu lieu le 15 décembre entre le directeur du nouvel hôpital et les Fondations, afin de discuter du nouveau projet.
- À ce chapitre, la Fondation Santé Gatineau étudie l'organisation d'une pré-campagne qui s'étalera sur 5 à 10 ans. La Fondation compte être présente dans les projets entourant le nouvel hôpital et y apporter sa contribution.

4 Agenda consensuel

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2021

CISSSO-991-2021

ATTENDU que la résolution CISSSO-971-2021 est modifiée afin d'identifier les signataires autorisés pour le projet, de la façon suivante:

DE MANDATER la direction des services techniques et de la logistique pour déposer la demande de subvention au Fonds Vert de la Ville de Gatineau pour le projet d'achat d'un équipement pour le compostage au service alimentaire du CHSLD Lionel-Émond, d'identifier M. Eric Ndandji à titre de répondante pour le dépôt de projet, et M. Stéphane Pleau à titre de signataire des engagements relatifs à cette demande de subvention.

ATTENDU que la résolution CISSSO-972-2021 est modifiée afin d'identifier les signataires autorisés pour le projet, de la façon suivante:

DE MANDATER la direction des services techniques et de la logistique du CISSS de l'Outaouais pour déposer la demande de subvention dans le cadre de l'appel de proposition du Fonds vert de la Ville de Gatineau pour le projet d'aménagement et de verdissement d'un sentier thérapeutique au Centre régional de réadaptation La RessourSe, d'identifier M. Eric Ndandji à titre de répondant pour le dépôt de projet, et M. Stéphane Pleau à titre de signataire des engagements relatifs à cette demande de subvention.

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 25 novembre 2021 tel que modifié.



4.2 Statuts et privilèges

4.2.1 Mme Chantal-Andrée Paquette – Pharmacienne (089144)

CISSO-992-2021

OCTROI DE PRIVILÈGES

ATTENDU qu'en vertu de l'article 246 de la Loi sur les Services de santé et les Services sociaux, la pharmacienne Mme Chantal-Andrée Paquette a adressé une demande de nomination de la façon prévue au règlement pris en vertu du paragraphe 1° de l'article 506;

ATTENDU la recommandation du chef de département;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 8 décembre 2021 (résolution 2021-0286);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER un statut de membre associé au sein du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais à Mme Chantal-Andrée Paquette et des privilèges au département de pharmacie à partir du 28 novembre 2021 aux installations suivantes :

Installation principale : Hôpital de Gatineau

Installation secondaire : toutes les installations du CISSS de l'Outaouais

Privilèges : Pharmacie

4.2.2 Dre Isabelle Bouchard – Omnipraticienne (20926)

CISSO-993-2021

AJOUT DE PRIVILÈGES

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment rempli par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 8 décembre 2021 (résolution 2021-0287);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Dre Isabelle Bouchard des privilèges en échographie ciblée en médecine d'urgence au département d'urgences service de Hull- Gatineau à l'installation de l'hôpital de Hull/Gatineau à partir du 19 octobre 2021.

Statut : actif

Département/service : Médecine générale/ Hull-Gatineau

Installation principale :

Installation de Gatineau: Hôpital Hull/Gatineau

Privilèges : urgence MU, garde, échographie ciblée en médecine d'urgence

4.2.3 Dre Séverine Didden – Omnipraticienne (18552)

CISSO-994-2021

AJOUT DE PRIVILÈGES

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment rempli par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 8 décembre 2021 (résolution 2021-0288);



SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Dre Séverine Didden des privilèges en inscription et suivi de patients, évaluation médicale en externe au département de médecine générale service du Pontiac à l'installation du CLSC de Quyon à partir du 4 janvier 2022.

Statut : actif

Département/service : Urgence/ Pontiac

Installation principale :

Installation du Pontiac: Hôpital du Pontiac

Privilèges : urgence MU, garde; MG : hospitalisation, garde

Installations secondaires :

Installation du Pontiac : Centre multi SSS Mansfield et Pontefract

Privilèges : urgence MU, garde; MG : évaluations médicales en externe, inscription et suivi de patients en externe

Installation de Gatineau : Hôpital Hull/Gatineau

Privilèges : urgence MU, garde

Installation du Pontiac : CLSC de Quyon

Privilèges : inscription et suivi de patients en externe, évaluation médicale en externe

4.2.4 Dr Michel Laflèche – Omnipraticien (15611)

CISSSO-995-2021

AJOUT DE PRIVILÈGES

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment rempli par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 8 décembre 2021 (résolution 2021-0289);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Dr Michel Laflèche des privilèges en urgence MU, garde, échographie ciblée en médecine d'urgence au département d'urgence service de Papineau à l'installation de l'Hôpital de Papineau à partir du 1 janvier 2022.

Statut : associé

Département/service : Médecine générale/ Gatineau

Installation principale :

Installation de Gatineau: Hôpital de Gatineau

Privilèges : hospitalisation, garde

Installations secondaires :

Installation de Gatineau: Hôpital de Hull

Privilèges : hospitalisation, garde

Installation de Papineau : Hôpital de Papineau

Privilèges : urgence MU, garde, échographie ciblée en médecine d'urgence

4.2.5 Dre Chantal Laquerre – Omnipraticienne (82129)

CISSSO-996-2021

AJOUT DE PRIVILÈGES

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment rempli par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;



ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 8 décembre 2021 (résolution 2021-0290);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Dre Chantal Laquerre des privilèges en évaluations médicales en externe, privilèges spécifiques d'ordonnance médicale pour les aides techniques au département de médecine générale service de médecine communautaire urbaine à l'installation des Hôpitaux de jour à partir du 1 mars 2022.

Statut : actif

Département/service : Médecine générale/ Hull-Aylmer

Installation principale :

Installation de Gatineau: Hôpital de Hull

Privilèges : hospitalisation, garde, unité de gériatrie, privilèges spécifiques d'ordonnance médicale pour les aides techniques

Installations secondaires :

Installation de Gatineau : Hôpital de Gatineau

Privilèges : évaluations médicales en externe, privilèges spécifiques d'ordonnance médicale pour les aides techniques

Installation de Gatineau : Hôpital de jour du CHSLD Aylmer/Hôpital de jour du CHSLD La Pietà/Hôpital de jour Montée Paiement

Privilèges : évaluations médicales en externe, privilèges spécifiques d'ordonnance médicale pour les aides techniques

4.2.6 Dre Chloé Simard – Omnipraticienne (20655)

CISSSO-997-2021

AJOUT DE PRIVILÈGES

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment rempli par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 8 décembre 2021 (résolution 2021-0291);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Dre Chloé Simard des privilèges en trousse médico-légale au département de médecine générale service de Papineau à l'installation de l'Hôpital de Papineau à partir du 1 novembre 2021.

Statut : actif

Département/service : Médecine générale/ Gatineau

Installation principale :

Installation de Gatineau: Hôpital de Gatineau

Privilèges : Trousse médico-légale

Installations secondaires :

Installation de Gatineau: Hôpital de Hull

Privilèges : trousse médico-légale

Installation de Papineau : Hôpital de Papineau

Privilèges : trousse médico-légale

4.2.7 Dre Isabelle Blais – Psychiatre actif (11736)

CISSSO-998-2021

DÉMISSION



ATTENDU que Dre Isabelle Blais est titulaire d'un statut de membre actif avec des privilèges en psychiatrie à l'installation de l'Hôpital de Pierre-Janet;

ATTENDU le formulaire de démission dûment rempli et signé par le démissionnaire et le chef de département désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 8 décembre 2021 (résolution 2021-0292);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER la démission de Dre Isabelle Blais à partir du 1 décembre 2021 à l'installation de l'Hôpital de Pierre-Janet.

Ce médecin a 7 dossiers incomplets.

4.2.8 Dr Denis Boisvert – Néphrologie actif (84261)

CISSO-999-2021

DÉMISSION

ATTENDU que Dr Denis Boisvert est titulaire d'un statut de membre actif avec des privilèges en médecine spécialisée à l'installation de l'Hôpital de Hull;

ATTENDU le formulaire de démission dûment rempli et signé par le démissionnaire et le chef de département désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 8 décembre 2021 (résolution 2021-0293);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER la démission de Dr Denis Boisvert à partir du 25 février 2022 à l'installation de l'Hôpital de Hull.

Ce médecin a 9 dossiers incomplets.

4.2.9 Dr André Constantin – Radiologie associé (86157)

CISSO-1000-2021

ATTENDU que Dr André Constantin est titulaire d'un statut de membre associé avec des privilèges en imagerie médicale à l'installation de l'Hôpital de Hull;

ATTENDU le formulaire de démission dûment rempli et signé par le démissionnaire et le chef de département désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 8 décembre 2021 (résolution 2021-0294);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER la démission de Dr André Constantin à partir du 13 octobre 2021 à l'installation de l'Hôpital de Hull.

Ce médecin a 0 dossier incomplet.

4.2.10 Dr Gilles Fortin – Omnipraticien actif (71314)

CISSO-1001-2021

DÉMISSION



ATTENDU que Dr Gilles Fortin est titulaire d'un statut de membre actif avec des privilèges en urgence à l'installation de l'Hôpital de Hull;

ATTENDU le formulaire de démission dûment rempli et signé par le démissionnaire et le chef de département désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 8 décembre 2021 (résolution 2021-0295);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER la démission de Dr Gilles Fortin à partir du 31 décembre 2021 à l'installation de l'Hôpital de Hull.

Ce médecin a 0 dossier incomplet.

4.2.11 Dr Maurice Lamarche – Omnipraticien associé (74531)

CISSO-1002-2021

DÉMISSION

ATTENDU que Dr Maurice Lamarche est titulaire d'un statut de membre associé avec des privilèges en médecine générale à l'installation de l'Hôpital du Pontiac;

ATTENDU le formulaire de démission dûment rempli et signé par le démissionnaire et le chef de département désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 8 décembre 2021 (résolution 2021-0296);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER la démission de Dr Maurice Lamarche à partir du 31 décembre 2021 à l'installation de l'Hôpital du Pontiac.

Ce médecin a 0 dossier incomplet.

4.2.12 Dr André Moreau – Omnipraticien associé (80538)

CISSO-1003-2021

DÉMISSION

ATTENDU que Dr André Moreau est titulaire d'un statut de membre associé avec des privilèges en médecine générale à l'installation des ressources intermédiaires;

ATTENDU le formulaire de démission dûment rempli et signé par le démissionnaire et le chef de département désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 8 décembre 2021 (résolution 2021-0297);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER la démission de Dr André Moreau à partir du 23 décembre 2021 à l'installation des ressources intermédiaires.

Ce médecin a 0 dossier incomplet.



4.2.13 Dr Philippe Pérusse – Médecine interne actif (16677)

CISSO-1004-2021

DÉMISSION

ATTENDU que Dr Philippe Pérusse est titulaire d'un statut de membre actif avec des privilèges en médecine spécialisée à l'installation de l'Hôpital de Gatineau;

ATTENDU le formulaire de démission dûment rempli et signé par le démissionnaire et le chef de département désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 8 décembre 2021 (résolution 2021-0298);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER la démission de Dr Philippe Pérusse à partir du 23 janvier 2022 à l'installation de l'Hôpital de Gatineau.

Ce médecin a 3 dossiers incomplets.

4.2.14 Dr Earl Potvin – Chirurgie générale actif (65303)

CISSO-1005-2021

DÉMISSION

ATTENDU que Dr Earl Potvin est titulaire d'un statut de membre actif avec des privilèges en chirurgie à l'installation de l'Hôpital du Pontiac;

ATTENDU le formulaire de démission dûment rempli et signé par le démissionnaire et le chef de département désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 8 décembre 2021 (résolution 2021-0299);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER la démission de Dr Earl Potvin à partir du 15 janvier 2022 à l'installation de l'Hôpital du Pontiac.

Ce médecin a 0 dossier incomplet.

4.2.15 Dr Jean-François Séguin – Omnipraticien associé (82607)

CISSO-1006-2021

DÉMISSION

ATTENDU que Dr Jean-François Séguin est titulaire d'un statut de membre associé avec des privilèges en médecine générale à l'installation du CLSC Vallée-de-la-Lièvre;

ATTENDU le formulaire de démission dûment rempli et signé par le démissionnaire et le chef de département désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 8 décembre 2021 (résolution 2021-0300);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER la démission de Dr Jean-François Séguin à partir du 1 octobre 2021 à l'installation du CLSC Vallée-de-la-Lièvre.

Ce médecin a 3 dossiers incomplets.



4.2.16 Dr Yves Toupin – Plastie associé (83330)

CISSO-1007-2021

DÉMISSION

ATTENDU que Dr Yves Toupin est titulaire d'un statut de membre associé avec des privilèges en chirurgie à l'installation de l'Hôpital de Gatineau;

ATTENDU le formulaire de démission dûment rempli et signé par le démissionnaire et le chef de département désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 8 décembre 2021 (résolution 2021-0301);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER la démission de Dr Yves Toupin à partir du 1 décembre 2021 à l'installation de l'Hôpital de Gatineau.

Ce médecin a 2 dossiers incomplets.

4.2.17 Dr Gilbert Maroun (02473)

CISSO-1008-2021

OCTROI DE PRIVILÈGES

ATTENDU que la Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux (2017, chapitre 21, ci-après « la Loi ») a été sanctionnée le 26 octobre 2017 et que la majorité des dispositions qu'elle contient sont entrées en vigueur le 10 novembre 2017;

ATTENDU que la Loi modifie notamment l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, ci-après la « LSSSS ») et l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2, ci-après la « LMRSSS »);

ATTENDU que le nouvel article 61 de la LMRSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration d'un centre intégré de santé et de services sociaux, d'un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux ou d'un établissement non fusionné doit prévoir que les privilèges sont accordés à un médecin ou à un dentiste pour l'ensemble des installations de l'établissement et préciser dans quelles installations s'exercera principalement sa profession;

ATTENDU que cet article prévoit également que la résolution doit inclure, le cas échéant, les obligations exigées par le ministre conformément à l'article 60.1 de la LMRSSS ainsi que l'indication à l'effet que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement;

ATTENDU que l'article 242 de la LSSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration doit notamment prévoir les obligations rattachées à la jouissance des privilèges et l'engagement du médecin ou du dentiste à les respecter;

ATTENDU que cet article, tel que modifié, prévoit également que les nominations sont accordées pour une durée de 18 à 24 mois et sont renouvelées pour une durée d'un an à trois ans;

ATTENDU que le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que le directeur des services professionnels de l'établissement ont été consultés sur les obligations qui doivent être rattachées à la jouissance des privilèges de Docteur Gilbert Maroun;

ATTENDU qu'à la lumière de ces consultations, les obligations qui devraient être rattachées à la jouissance des privilèges octroyés à Docteur Gilbert Maroun ont été déterminées;

ATTENDU que le président-directeur général de l'établissement a invité Docteur Gilbert Maroun à faire valoir ses observations sur ces obligations;

ATTENDU que le président-directeur général de l'établissement a transmis au conseil d'administration les observations de Docteur Gilbert Maroun sur ces obligations;

ATTENDU que Docteur Gilbert Maroun s'engage à respecter ces obligations;



ATTENDU que l'établissement doit fournir à Docteur Gilbert Maroun les ressources raisonnables nécessaires pour exercer sa profession, satisfaire aux obligations rattachées à ses privilèges et répondre aux besoins de ses patients;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 8 décembre 2021;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'OCTROYER les privilèges à Docteur Gilbert Maroun à compter du 15 novembre 2021 et ce jusqu'au 15 novembre 2022 pour l'ensemble des installations de l'établissement (CISSS de l'Outaouais) :

a. avec une pratique principale dans l'installation suivante : A: Hôpital de Hull et une pratique complémentaire dans la ou les installation (s) suivante (s) : B: Toutes les installations du CISSS de l'Outaouais.

b. les privilèges octroyés au médecin sont les suivants :

Statut : membre actif

Département/service : imagerie médicale / radiologie

Privilèges associés à l'installation principale : A: hospitalisation, consultation et suivi, garde, PQDCS, radiologie interventionnelle et angiographie;

Privilèges associés à ou aux installation (s) secondaire (s) : B: hospitalisation, consultation et suivi, garde, PQDCS, radiologie interventionnelle et angiographie;

c. le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement, selon les modalités transitoires établies avec le ministre de la Santé et des Services sociaux et le plan de contingence du département;

d. les obligations rattachées à la jouissance des privilèges sont les suivantes :

L'accès aux services et la participation du médecin aux activités cliniques du centre, y compris la garde :

- i. respecter le code de déontologie et maintenir un permis d'exercice valide auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ);
- ii. maintenir une assurance responsabilité professionnelle;
- iii. respecter le règlement dûment adopté du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et le règlement dûment adopté du département et du service où il exerce;
- iv. respecter les règles de soins et les règles d'utilisation des ressources dûment adoptées;
- v. respecter la répartition et la coordination des activités effectuées par le chef de département ou le chef de service, après consultation, tout en permettant la réalisation de l'ensemble des activités cliniques et professionnelles du médecin (administration, rayonnement, enseignement, garde, recherche le cas échéant);
- vi. participer au service de garde selon l'affectation du chef de département ou de service;
- vii. participer aux activités médicales prévues à une entente conclue conformément aux articles 108 et 109 de la LSSSS entre l'établissement et tout autre établissement et adoptées par un département dans le cadre de son plan de contingence;
- viii. respecter la politique de civilité;
- ix. s'engager à déclarer toute activité clinique et la proportion d'activités effectuée dans un autre établissement ainsi qu'à déclarer tout changement de statut détenu dans un autre établissement.

La qualité et la pertinence des soins et services dispensés :

- x. participer aux activités d'évaluation et d'amélioration de la qualité de l'acte;
- xi. respecter les valeurs de l'établissement;
- xii. maintenir ses compétences et satisfaire aux exigences du CMQ concernant notamment le développement professionnel



continu (DPC);

- xiii. adhérer aux recommandations par le CMDP en regard de la pertinence des actes.

Autres :

- xiv. participer aux activités d'enseignement et de recherche (s'il y a lieu);
- xv. participer à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs;
- xvi. participer, de façon soutenue, aux activités du département et du service de même qu'à celles du CMDP et de ses comités, le cas échéant;
- xvii. s'engager à déclarer tout conflit d'intérêts.

4.2.18 Dr Louis-Pierre Savoie (00843)

CISSSO-1009-2021

OCTROI DE PRIVILÈGES

ATTENDU que la Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux (2017, chapitre 21, ci-après « la Loi ») a été sanctionnée le 26 octobre 2017 et que la majorité des dispositions qu'elle contient sont entrées en vigueur le 10 novembre 2017;

ATTENDU que la Loi modifie notamment l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, ci-après la « LSSSS ») et l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2, ci-après la « LMRSSS »);

ATTENDU que le nouvel article 61 de la LMRSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration d'un centre intégré de santé et de services sociaux, d'un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux ou d'un établissement non fusionné doit prévoir que les privilèges sont accordés à un médecin ou à un dentiste pour l'ensemble des installations de l'établissement et préciser dans quelles installations s'exercera principalement sa profession;

ATTENDU que cet article prévoit également que la résolution doit inclure, le cas échéant, les obligations exigées par le ministre conformément à l'article 60.1 de la LMRSSS ainsi que l'indication à l'effet que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement;

ATTENDU que l'article 242 de la LSSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration doit notamment prévoir les obligations rattachées à la jouissance des privilèges et l'engagement du médecin ou du dentiste à les respecter;

ATTENDU que cet article, tel que modifié, prévoit également que les nominations sont accordées pour une durée de 18 à 24 mois et sont renouvelées pour une durée d'un an à trois ans;

ATTENDU que le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que le directeur des services professionnels de l'établissement ont été consultés sur les obligations qui doivent être rattachées à la jouissance des privilèges de Docteur Louis-Pierre Savoie;

ATTENDU qu'à la lumière de ces consultations, les obligations qui devraient être rattachées à la jouissance des privilèges octroyés à Docteur Louis-Pierre Savoie ont été déterminées;

ATTENDU que le président-directeur général de l'établissement a invité Docteur Louis-Pierre Savoie à faire valoir ses observations sur ces obligations;

ATTENDU que le président-directeur général de l'établissement a transmis au conseil d'administration les observations de Docteur Louis-Pierre Savoie sur ces obligations;

ATTENDU que Docteur Louis-Pierre Savoie s'engage à respecter ces obligations;

ATTENDU que l'établissement doit fournir à Docteur Louis-Pierre Savoie les ressources raisonnables nécessaires pour exercer sa profession, satisfaire aux obligations rattachées à ses privilèges et répondre aux besoins de ses patients;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 8 décembre 2021;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE



IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'OCTROYER les privilèges à Docteur Louis-Pierre Savoie à compter du 21 octobre 2021 et ce jusqu'au 21 octobre 2022 pour l'ensemble des installations de l'établissement (CISSS de l'Outaouais) :

a. avec une pratique principale dans l'installation suivante : A: Hôpital de Maniwaki et une pratique complémentaire dans la ou les installation (s) suivante (s) : B: Toutes les installations du CISSS de l'Outaouais.

b. les privilèges octroyés au médecin sont les suivants :

Statut : membre actif

Département/service : médecine spécialisée / médecine interne

Privilèges associés à l'installation principale : A: consultation et suivi, garde, bronchoscopie avec supervision (pour l'obtention des privilèges permanents en bronchoscopie, le médecin devra fournir une attestation de compétences selon les lignes directrices de l'association des pneumologues du Québec);

Privilèges associés à ou aux installation (s) secondaire (s) : B: consultation et suivi, garde, bronchoscopie avec supervision (pour l'obtention des privilèges permanents en bronchoscopie, le médecin devra fournir une attestation de compétences selon les lignes directrices de l'association des pneumologues du Québec);

c. le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement, selon les modalités transitoires établies avec le ministre de la Santé et des Services sociaux et le plan de contingence du département;

d. les obligations rattachées à la jouissance des privilèges sont les suivantes :

L'accès aux services et la participation du médecin aux activités cliniques du centre, y compris la garde :

- i. respecter le code de déontologie et maintenir un permis d'exercice valide auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ);
- ii. maintenir une assurance responsabilité professionnelle;
- iii. respecter le règlement dûment adopté du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et le règlement dûment adopté du département et du service où il exerce;
- iv. respecter les règles de soins et les règles d'utilisation des ressources dûment adoptées;
- v. respecter la répartition et la coordination des activités effectuées par le chef de département ou le chef de service, après consultation, tout en permettant la réalisation de l'ensemble des activités cliniques et professionnelles du médecin (administration, rayonnement, enseignement, garde, recherche le cas échéant);
- vi. participer au service de garde selon l'affectation du chef de département ou de service;
- vii. participer aux activités médicales prévues à une entente conclue conformément aux articles 108 et 109 de la LSSSS entre l'établissement et tout autre établissement et adoptées par un département dans le cadre de son plan de contingence;
- viii. respecter la politique de civilité;
- ix. s'engager à déclarer toute activité clinique et la proportion d'activités effectuée dans un autre établissement ainsi qu'à déclarer tout changement de statut détenu dans un autre établissement.

La qualité et la pertinence des soins et services dispensés :

- x. participer aux activités d'évaluation et d'amélioration de la qualité de l'acte;
- xi. respecter les valeurs de l'établissement;
- xii. maintenir ses compétences et satisfaire aux exigences du CMQ concernant notamment le développement professionnel continu (DPC);
- xiii. adhérer aux recommandations par le CMDP en regard de la



pertinence des actes.

Autres :

- xiv. participer aux activités d'enseignement et de recherche (s'il y a lieu);
- xv. participer à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs;
- xvi. participer, de façon soutenue, aux activités du département et du service de même qu'à celles du CMDP et de ses comités, le cas échéant;
- xvii. s'engager à déclarer tout conflit d'intérêts.

4.2.19 Dr Séraphin Twagirimana Nyenyeli (01863)

CISSO-1010-2021

OCTROI DE PRIVILÈGES

ATTENDU que la Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux (2017, chapitre 21, ci-après « la Loi ») a été sanctionnée le 26 octobre 2017 et que la majorité des dispositions qu'elle contient sont entrées en vigueur le 10 novembre 2017;

ATTENDU que la Loi modifie notamment l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, ci-après la « LSSSS ») et l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2, ci-après la « LMRSSS »);

ATTENDU que le nouvel article 61 de la LMRSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration d'un centre intégré de santé et de services sociaux, d'un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux ou d'un établissement non fusionné doit prévoir que les privilèges sont accordés à un médecin ou à un dentiste pour l'ensemble des installations de l'établissement et préciser dans quelles installations s'exercera principalement sa profession;

ATTENDU que cet article prévoit également que la résolution doit inclure, le cas échéant, les obligations exigées par le ministre conformément à l'article 60.1 de la LMRSSS ainsi que l'indication à l'effet que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement;

ATTENDU que l'article 242 de la LSSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration doit notamment prévoir les obligations rattachées à la jouissance des privilèges et l'engagement du médecin ou du dentiste à les respecter;

ATTENDU que cet article, tel que modifié, prévoit également que les nominations sont accordées pour une durée de 18 à 24 mois et sont renouvelées pour une durée d'un an à trois ans;

ATTENDU que le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que le directeur des services professionnels de l'établissement ont été consultés sur les obligations qui doivent être rattachées à la jouissance des privilèges de Docteur Séraphin Twagirimana Nyenyeli;

ATTENDU qu'à la lumière de ces consultations, les obligations qui devraient être rattachées à la jouissance des privilèges octroyés à Docteur Séraphin Twagirimana Nyenyeli ont été déterminées;

ATTENDU que le président-directeur général de l'établissement a invité Docteur Séraphin Twagirimana Nyenyeli à faire valoir ses observations sur ces obligations;

ATTENDU que le président-directeur général de l'établissement a transmis au conseil d'administration les observations de Docteur Séraphin Twagirimana Nyenyeli sur ces obligations;

ATTENDU que Docteur Séraphin Twagirimana Nyenyeli s'engage à respecter ces obligations;

ATTENDU que l'établissement doit fournir à Docteur Séraphin Twagirimana Nyenyeli les ressources raisonnables nécessaires pour exercer sa profession, satisfaire aux obligations rattachées à ses privilèges et répondre aux besoins de ses patients;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 8 décembre 2021;

SUR PROPOSITION DUMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE



IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'OCTROYER les privilèges à Docteur Séraphin Twagirimana Nyenyeli à compter du 4 janvier 2022 et ce jusqu'au 4 janvier 2023 pour l'ensemble des installations de l'établissement (CISSS de l'Outaouais) :

a. avec une pratique principale dans l'installation suivante : A: Hôpital de Hull et une pratique complémentaire dans la ou les installation (s) suivante (s) : B: Toutes les installations du CISSS de l'Outaouais.

b. les privilèges octroyés au médecin sont les suivants :

Statut : membre actif

Département/service : médecine de laboratoire / anatomo-pathologie

Privilèges associés à l'installation principale : A: activité générale de laboratoire, garde;

Privilèges associés à ou aux installation (s) secondaire (s) : B: activité générale de laboratoire, garde;

c. le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement, selon les modalités transitoires établies avec le ministre de la Santé et des Services sociaux et le plan de contingence du département;

d. les obligations rattachées à la jouissance des privilèges sont les suivantes :

L'accès aux services et la participation du médecin aux activités cliniques du centre, y compris la garde :

- i. respecter le code de déontologie et maintenir un permis d'exercice valide auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ);
- ii. maintenir une assurance responsabilité professionnelle;
- iii. respecter le règlement dûment adopté du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et le règlement dûment adopté du département et du service où il exerce;
- iv. respecter les règles de soins et les règles d'utilisation des ressources dûment adoptées;
- v. respecter la répartition et la coordination des activités effectuées par le chef de département ou le chef de service, après consultation, tout en permettant la réalisation de l'ensemble des activités cliniques et professionnelles du médecin (administration, rayonnement, enseignement, garde, recherche le cas échéant);
- vi. participer au service de garde selon l'affectation du chef de département ou de service;
- vii. participer aux activités médicales prévues à une entente conclue conformément aux articles 108 et 109 de la LSSSS entre l'établissement et tout autre établissement et adoptées par un département dans le cadre de son plan de contingence;
- viii. respecter la politique de civilité;
- ix. s'engager à déclarer toute activité clinique et la proportion d'activités effectuée dans un autre établissement ainsi qu'à déclarer tout changement de statut détenu dans un autre établissement.

La qualité et la pertinence des soins et services dispensés :

- x. participer aux activités d'évaluation et d'amélioration de la qualité de l'acte;
- xi. respecter les valeurs de l'établissement;
- xii. maintenir ses compétences et satisfaire aux exigences du CMQ concernant notamment le développement professionnel continu (DPC);
- xiii. adhérer aux recommandations par le CMDP en regard de la pertinence des actes.

Autres :

- xiv. participer aux activités d'enseignement et de recherche (s'il y a lieu);



- xv. participer à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs;
- xvi. participer, de façon soutenue, aux activités du département et du service de même qu'à celles du CMDP et de ses comités, le cas échéant;
- xvii. s'engager à déclarer tout conflit d'intérêts.

4.2.20 Dre Mingsha Zhou (01801)

CISSSO-1011-2021

OCTROI DE PRIVILÈGES

ATTENDU que la Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux (2017, chapitre 21, ci-après « la Loi ») a été sanctionnée le 26 octobre 2017 et que la majorité des dispositions qu'elle contient sont entrées en vigueur le 10 novembre 2017;

ATTENDU que la Loi modifie notamment l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, ci-après la « LSSSS ») et l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2, ci-après la « LMRSSS »);

ATTENDU que le nouvel article 61 de la LMRSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration d'un centre intégré de santé et de services sociaux, d'un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux ou d'un établissement non fusionné doit prévoir que les privilèges sont accordés à un médecin ou à un dentiste pour l'ensemble des installations de l'établissement et préciser dans quelles installations s'exercera principalement sa profession;

ATTENDU que cet article prévoit également que la résolution doit inclure, le cas échéant, les obligations exigées par le ministre conformément à l'article 60.1 de la LMRSSS ainsi que l'indication à l'effet que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement;

ATTENDU que l'article 242 de la LSSSS, tel que modifié par l'article 37 de la Loi, prévoit que la résolution du conseil d'administration doit notamment prévoir les obligations rattachées à la jouissance des privilèges et l'engagement du médecin ou du dentiste à les respecter;

ATTENDU que cet article, tel que modifié, prévoit également que les nominations sont accordées pour une durée de 18 à 24 mois et sont renouvelées pour une durée d'un an à trois ans;

ATTENDU que le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que le directeur des services professionnels de l'établissement ont été consultés sur les obligations qui doivent être rattachées à la jouissance des privilèges de Docteur Mingsha Zhou;

ATTENDU qu'à la lumière de ces consultations, les obligations qui devraient être rattachées à la jouissance des privilèges octroyés à Docteur Mingsha Zhou ont été déterminées;

ATTENDU que la présidente-directrice générale de l'établissement a invité Docteur Mingsha Zhou à faire valoir ses observations sur ces obligations;

ATTENDU que la présidente-directrice générale de l'établissement a transmis au conseil d'administration les observations de Docteur Mingsha Zhou sur ces obligations;

ATTENDU que Docteur Mingsha Zhou s'engage à respecter ces obligations;

ATTENDU que l'établissement doit fournir à Docteur Mingsha Zhou les ressources raisonnables nécessaires pour exercer sa profession, satisfaire aux obligations rattachées à ses privilèges et répondre aux besoins de ses patients;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 8 décembre 2021;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



D'OCTROYER les privilèges à Docteur Mingsha Zhou (01801) à compter du 22 novembre 2021 et jusqu'au 22 novembre 2022 pour l'ensemble des installations de l'établissement (CISSS de l'Outaouais) :

a. avec une pratique principale dans l'installation suivante : A: Hôpital de Hull et une pratique secondaire dans la (les) installation (s) suivante (s) : B: centre de réadaptation en déficience physique de l'Outaouais La RessourSe ;

b. les privilèges octroyés au médecin sont les suivants :

Statut : membre actif

Département/service : médecine générale / Hull-Aylmer

Privilèges associés à l'installation principale : A: hospitalisation, garde;

Privilèges associés à ou aux installation (s) secondaire (s) : B: hospitalisation, garde ;

c. prévoir que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement, selon les modalités transitoires établies avec le ministre de la Santé et des Services sociaux et le plan de contingence du département;

d. les obligations rattachées à la jouissance des privilèges sont les suivantes :

L'accès aux services et la participation du médecin aux activités cliniques du centre, y compris la garde :

- i. respecter le code de déontologie et maintenir un permis d'exercice valide auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ);
- ii. maintenir une assurance responsabilité professionnelle;
- iii. respecter le règlement dûment adopté du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et le règlement dûment adopté du département et du service où il exerce;
- iv. respecter les règles de soins et les règles d'utilisation des ressources dûment adoptées;
- v. respecter la répartition et la coordination des activités effectuées par le chef de département ou le chef de service, après consultation, tout en permettant la réalisation de l'ensemble des activités cliniques et professionnelles du médecin (administration, rayonnement, enseignement, garde, recherche le cas échéant);
- vi. participer au service de garde selon l'affectation du chef de département ou de service;
- vii. participer aux activités médicales prévues à une entente conclue conformément aux articles 108 et 109 de la LSSSS entre l'établissement et tout autre établissement et adoptées par un département dans le cadre de son plan de contingence;
- viii. respecter la politique de civilité;
- ix. s'engager à déclarer toute activité clinique et la proportion d'activités effectuée dans un autre établissement ainsi qu'à déclarer tout changement de statut détenu dans un autre établissement.

La qualité et la pertinence des soins et services dispensés :

- x. participer aux activités d'évaluation et d'amélioration de la qualité de l'acte;
- xi. respecter les valeurs de l'établissement;
- xii. maintenir ses compétences et satisfaire aux exigences du CMQ concernant notamment le développement professionnel continu (DPC);
- xiii. adhérer aux recommandations par le CMDP en regard de la pertinence des actes.

Autres :

- xiv. participer aux activités d'enseignement et de recherche (s'il y a lieu);



- xv. participer à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs;
- xvi. participer, de façon soutenue, aux activités du département et du service de même qu'à celles du CMDP et de ses comités, le cas échéant;
- xvii. s'engager à déclarer tout conflit d'intérêts.

4.3 Statuts de résidents au Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)

CISSSO-1012-2021

ATTENDU que l'article 244 de la Loi sur les Services de santé et les Services sociaux stipule que le conseil d'administration d'un établissement doit accorder le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation postdoctorale dans un centre exploité par l'établissement;

ATTENDU que l'article 3.1.10 des Règlements du CMDP, stipule qu'un résident en médecine ou en pharmacie devrait avoir un statut au sein du CMDP d'un centre hospitalier relié à un établissement d'enseignement par affiliation;

ATTENDU que le statut de résident permet d'être membre d'un Comité (sans droit de vote) et ainsi améliorer sa compréhension de la structure et de la gouvernance d'un établissement de santé;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 8 décembre 2021 (résolution 2021-0285);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPROUVER le statut de résident aux résidents en médecine et en pharmacie suivants:

NOM	PRÉNOM	MATRICULE CMQ
Abbas Besharati	Amir	R29411
Abdelhamid	Kenzy	R29349
Abi Hanna	Margo	R27727
Abtan	Robert	R29424
Alghazawi	Nebras	R27729
Alouah	Soukaina	R29417
Alves Batista	Nuno	R29502
Arena	Robest Laurent	R27731
Azabou	Imen	R29418
Beckett	Stéphanie	R28205
Bélanger	Alexandre	R27737
Beltran-Bless	Ana-Alicia	R24221
Benrimoh	David	R23056
Benyoucef	Siham	R26533
Berdnikoff	Charles	R29359
Bleeker	Helen	R29588
Boolaky	Ayudish	R29415
Boulmalf	Fatima	R27743
Bourassa	Marie-Hélène	R29357
Boyer	Mathieu	R28206
Breton	Valerie	R29350
Burke	Michaela	R29469
Chabot	Katherine	R25271
Champagne	Antoine	R29363
Châteauneuf	Gabriel	R23907
Cehade	Alissa	R23747



Chen	Liang	R27748
Chénier	Laura	R27749
Chisling	Sara	R27751
Daccache	Jennifer	R29361
De Marco	Davide	R27757
Deschenes	Izabo	R27758
Desjardins	Marie-Pier	R26636
Desroches	Justin	R26554
Dionisopoulos	Zachary	R27624
Duguay	Annie-Pier	R27759
Dymond	Thomas	
El Sabbagh	Nagi	R24244
Eldessouki	Dania	R27764
Ermeichouk	Inna	R28207
Fadel	Jonathan	R26769
Fay	Akina	R27767
Fehr	Derek	R26463
Frappier	Alexandrine	Pharmacie
Frenda	Giuseppe	R25955
Gangan	Oxana	R29412
Gastineau	Shania	R27774
Ge	Susan	R24262
Gélinas	Charles	R25322
Ghaly	Miriam	R27777
Gignac	Cedrik	R26496
Gold	Richard	R29416
Guay	Shanaya	R29364
Hamad	Raphaël	R29352
Hanafi	Sarah	R25216
Heron	Julia	R27255
Houle	Dorothee	R27786
Jerjian	Christophe	R29413
Jospitre	Stéphanie	R25644
Juery	Guillaume	R26514
Jumanca	Oana	R27791
Khebir	Mariam	R25237
Labelle	Marc-Antoine	R29462
Lacasse	Anne-Sophie	R27800
Lalla	Sarina	R27802
Lamarre	Philippe	R27803
Laurent	Jean Baptiste R	R27809
Lavoie	Mélanie	R27811
Li	Jeremy	R27817
Li	Yiyao	R27815
Madagh	Sabrina	R27820
Makki	Leen	R27821
Mancini	Joseph	R26585
Manogaran	Mayuri	R24303
Mansour	Christopher	R29600
Massicotte	Alexandra	R27826
Matheson	Cyrus	R27827
Mattina	James	R27828
McDonald	Laura	R27829



Meierer	Klara	R24310
Messier Harbec	François-Dominique	R26518
Miao	Jingru	R27831
Michaud	Sabrina	R27832
Milner	Anne-Marie	R27833
Mokhtari	Hana (Zahra)	R29404
Moresoli	Paola	R27835
Morgan	Catherine	R27836
Mubasher	Rameeshay	R26625
Mutchmore	Alexandre	R25160
Nguyen	Sissi	R27841
Nguyen	Hue-Anh	R27840
Omaiche	Sara	R29362
Ouellet	Suzie	R25344
Panasci	Justin	R27842
Patry	Mélissa	R26396
Peck	Vincent	R26598
Pelletier	Caroline	R27844
Pham-Dang	Kim-My	R26521
Pothier	Noémie	R27848
Pouyez	Catherine	R23776
Pronovost	Florence	R25201
Quan	Curtis	R27850
Régimbal	Stéphanie	R27892
Rehimini	Salma	R29360
Richard	Isabelle	R29414
Richard	André	R26892
Rotenberg	Carolyn	R27858
Rouhana	Jonathan-Mathieu	R29419
Routhier-Chevrier	Brigitte	R26397
Roy	Alexandre	R27860
Rumjahn Gryte	Kailas	R27862
Saczek	Barbara	R24339
Samaha	Daniel	R21889
Snyder	Ellen	R29493
Stamiris	Angela	R27874
St-Jean	Sébastien	R24129
Sultanem	Lea	R29358
Tambadou	Kaba	R27881
Titley-Péloquin	Andréanne	R27352
Tremblay	Zoé	R27883
Turbis	Mireille	R26499
Vaillancourt	Julien	R27887
Vallée-Guignard	Virginie	R23221
Vendeville	Nicolas	R26613
Vilela Galli	Rafael	R22215
Wang	Yifan	R21696
Wenanu	Ombawo	R31383
Whale	James	R27893
Wilk	Nikola	R27894
Wolfe	Catherine	R28040
Wong	Kimberly	R27895
Woolnough	Taylor	



Xiao	Handsun	R27898
Xu	Chloe	R27899
Ying	Thomas	R29568
Yu	Karmin	R27901
Zeng	Yu Hao	R27902
Zhang	Jane	R27904

5 Qualité des soins et sécurité des usagers

5.1 Comité de vigilance et de la qualité

5.1.1 Rapport de la présidente du comité - séance du 1er décembre 2021

La présidente du comité de la vigilance et de la qualité, Mme Marie-Christine Fournier, présente un compte-rendu de la séance du 1er décembre 2021 :

Pour donner suite à la dernière rencontre, soulignons un seul suivi :

- Concernant les enjeux sur la qualité des soins et la sécurité des patients avec deux résidences privées pour aînés, les directeurs DSI, DSAPA, DQEPE ainsi que la commissaire aux plaintes et à la qualité des services ont eu quelques rencontres. Des visites ont également été faites. Un rapport a été élaboré et a été présenté à l'exploitant le 2 décembre. Un suivi rigoureux sera fait afin d'assurer la qualité et la sécurité des soins dispensés auprès des résidents.

Également, en résumé des points à l'ordre du jour :

- Mme Josée Beurivage, directrice de la déficience et de la réadaptation (DDR), a présenté le programme du prêt d'équipement dans le CISSS de l'Outaouais. Notons que nous desservons près de 4 000 usagers sur tout le territoire de l'Outaouais et que nous disposons de plus de 40 000 équipements. Elle a fait part des enjeux et des pistes d'amélioration envisagées.
- M. Gabriel Joseph, coordonnateur à la gestion de l'information à la direction de la qualité, évaluation, performance et éthique (DQEPE) s'est joint également à la rencontre pour parler reprise du comité de ratios normalisés de mortalités hospitalières. Les travaux débutés avant la pandémie vont reprendre et ceux-ci seront présentés ultérieurement au comité de vigilance et de la qualité. Les membres du comité RNMH discutent également de mettre sur pied un projet pilote afin d'être proactif dans ce dossier.
- Mme Marion Carrière, commissaire aux plaintes et à la qualité des services, a présenté le bilan semi-annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services. Le tableau comparatif révèle que nous avons 17 % plus de plaintes, 26 % plus d'interventions et 4 % moins d'assistances pour la même période.
- M. Sébastien Audette, directeur adjoint DQEPE, a résumé les travaux en cours en vue de la visite d'Agrément de mars 2022.
- Du côté Gestion des risques, M. Audette a mentionné que dans le rapport semi-annuel de déclarations AH-223 du MSSS reçu dernièrement, seulement 5 établissements au Québec sont conformes à leur obligation légale dont le CISSS de l'Outaouais.
- Le rapport semi-annuel du bureau du Coroner a également été présenté. Les 7 recommandations reçues et les 7 demandes ont tous été fermées. Quelques mesures ont été mises en place dont la mise à jour des formations dans les résidences intermédiaires et les résidences 108; la redéfinition des rôles et responsabilités de l'infirmière en ressources non institutionnelles; la révision de la règle de soins infirmiers sur l'évaluation et, le suivi de l'utilisateur ayant chuté.
- Les membres ont convenu que les représentants/présidents des conseils professionnels qui siègent comme invités permanents au Comité de vigilance et de la qualité présentent dorénavant les actions réalisées ayant un impact sur la qualité des soins et des services.

5.1.1.1 Procès-verbal de la séance du 3 novembre 2021

Dépôt du document en titre.



5.2 Nomination à la présidence du comité de la vigilance et de la qualité

CISSSO-1013-2021

ATTENDU que l'article 32 du Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais (R-001) précise les règles de régie interne du comité de la vigilance et de la qualité, notamment la nomination d'un président;

ATTENDU la recommandation du comité de la vigilance et de la qualité du 1er décembre 2021 de renommer Mme Marie-Christine Fournier à la présidence dudit comité;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RENOMMER Mme Marie-Christine Fournier à la présidence du comité de la vigilance et de la qualité pour l'année 2021-2022.

6 Affaires courantes

6.1 Cadre réglementaire du Comité d'éthique de la recherche

Mme Maryse Castonguay dépose le projet d'amendement du Cadre réglementaire du Comité d'éthique de la recherche. À la suite de la diffusion du nouveau Cadre de référence ministériel pour la recherche avec les participants humains (octobre 2020), le comité d'éthique de la recherche (CÉR) doit faire approuver son cadre réglementaire révisé par le CA.

En réponse aux commentaires et questions des membres du conseil d'administration, les précisions suivantes sont apportées:

- Il s'agit d'une première révision portant sur les modifications apportées au cadre de référence ministériel. Une nouvelle révision est à prévoir prochainement.
- Un questionnaire est soulevé par les membres du conseil d'administration portant sur les mesures devant être apportées lors du couplage de données pouvant produire des informations identificatoires. Il est convenu que le comité sur la mission universitaire sera impliqué dans la prochaine révision du document, afin d'adresser ce questionnaire, et de participer au processus.

CISSSO-1014-2021

ATTENDU que les pouvoirs du Comité d'éthique de la recherche sont établis par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), ainsi que par le CA du CISSS de l'Outaouais de qui relève le Cadre réglementaire en éthique de la recherche (1.6.1);

ATTENDU que le Cadre réglementaire en éthique de la recherche (R-012) a été adopté par le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais le 23 janvier 2020 (résolution CISSSO-010-2020);

ATTENDU que le MSSS a expressément fait la demande aux établissements de réviser les cadres réglementaires de la recherche en conformité avec le Cadre ministériel pour la recherche avec les participants humains (octobre 2020) et que la date butoir pour son dépôt est le 31 décembre 2021;

ATTENDU que les propositions d'amendements au Cadre réglementaire en éthique de la recherche faites lors de la séance en visioconférence du Comité d'éthique de la recherche, tenue le 15 novembre 2021;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le Cadre réglementaire en éthique de la recherche (R-012) tel qu'amendé.

6.2 Nomination au Comité d'éthique de la recherche

CISSSO-1015-2021

ATTENDU le Cadre réglementaire en éthique de la recherche, approuvé par le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais le 16 décembre 2021;

ATTENDU l'article 1.6.1 du Cadre réglementaire en éthique de la recherche, relatif aux pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;



ATTENDU les articles 2.4, 2.6 et 2.7 du Cadre réglementaire en éthique de la recherche, relatifs à la composition du Comité d'éthique de la recherche, à la procédure de nomination et à la durée du mandat de ses membres;

ATTENDU l'article 2.10.6 du Cadre réglementaire en éthique de la recherche, relatif au quorum lors des rencontres où il y a évaluation d'un projet;

ATTENDU la candidature, l'expertise et l'intérêt manifesté par M. Yassir Joti à siéger au Comité d'éthique de la recherche (CÉR) à titre de membre régulier;

ATTENDU la recommandation adoptée par le CÉR le 15 novembre 2021 de nommer M. Yassir Joti à titre de membre régulier;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER M. Yassir Joti à titre de membre régulier ayant une expertise scientifique en recherche au Comité d'éthique de la recherche. Ainsi, le mandat de M. Yassir Joti est d'une durée de 36 mois, soit jusqu'au 15 novembre 2024.

6.3 Démission d'un membre du conseil d'administration

CISSSO-1016-2021

ATTENDU que Mme Charmain Levy a déposé une lettre dans laquelle elle annonce la démission de ses fonctions au sein du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais à compter du 31 décembre 2021;

ATTENDU que le conseil d'administration doit accepter la démission d'un de ses membres (article 8.2 du Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais et article 21 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales);

ATTENDU que des démarches sont effectuées auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour identifier des candidats pour combler le poste vacant;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la démission de Mme Charmain Levy à titre de membre du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais;

DE POURSUIVRE les démarches auprès du MSSS afin de combler le poste vacant.

7 Comité de vérification

7.1 Rapport du président du comité - séance du 7 décembre 2021

Le président du comité de vérification, M. Michel Hébert, présente un compte-rendu de la séance du 7 décembre 2021:

- Règle particulière sur la sécurité organisationnelle (RPSO) : M. Mohsen Vaez et M. Yves Maziade ont présenté l'état de situation du RPSO et l'avancement des travaux de cybersécurité. En plus du plan d'action régional qui est mis en œuvre pour augmenter le niveau de sécurité informatique, des initiatives ont été mises en place par le MSSS, avec certains investissements ciblés, pour conduire les établissements du réseau le plus rapidement possible à une plus grande maturité de leurs processus. Malgré quelques enjeux d'échéancier et de disponibilité de main d'œuvre, les travaux avancent bien.
- Plan directeur des projets et des ressources informationnelles : M. Mohsen Vaez et M. Yves Maziade ont fait la présentation de la planification des projets informatiques. Il s'agit de projets de remplacement et de rehaussement des équipements informatiques, de mise à jour et d'ajout d'actifs informationnels, d'uniformisation des systèmes ainsi que la sécurisation et le contrôle des accès. Ce plan a été élaboré



selon les besoins de l'organisation et en conformité avec les orientations du MSSS. L'analyse de pré faisabilité de chaque projet est importante afin d'aller chercher le financement requis pour chacun et obtenir l'autorisation du MSSS pour aller de l'avant. L'équipe de la DTBI travaille conjointement avec les directions partenaires pour bien structurer et réaliser chaque projet.

- Suivi des recommandations de l'auditeur externe : M. John Benoit de la direction des ressources financières, accompagné de M. Yves Maziade de la direction des technologies biomédicales et de l'information, a présenté les travaux concernant les 17 recommandations qui ont été soulevées au 31 mars 2021 par les auditeurs. Sur ces 17 recommandations et observations, nous projetons pour le 31 mars 2022 que :
 - 9 seront réglées
 - 2 seront réglées avec réserve; (recommandations qui dépendent des orientations du MSSS, qui sont communes à tous les établissements, donc pourraient être non réglées ou réglées pour tous)
 - 6 seront partiellement réglées.
 - Les travaux se poursuivent avec les directions concernées pour réaliser les plans d'action en vue de régler ces recommandations.

7.1.1 Procès-verbal de la séance du 16 novembre 2021

Dépôt du document en titre.

8 Comité sur la mission universitaire

8.1 Rapport de la présidente du comité - séance du 6 décembre 2021

La présidente du comité sur la mission universitaire, Mme Monique Séguin, présente un bref compte-rendu de la séance du 6 décembre 2021 :

- Elle tient d'abord à remercier Mme Martine Potvin (DERUR) et son équipe qui ont dû préparer à deux reprises une activité pour les membres du CA qui a dû être annulée en raison de la recrudescence de la pandémie.
- Le comité sur la mission universitaire étant à sa première année d'existence, une partie importante des rencontres consiste à mettre les membres du comité au courant des démarches à faire pour l'obtention de la mission universitaire.
- De façon générale les travaux se poursuivent positivement.
- Un comité « Ensemble vers le U » a été mis en place pour anticiper les besoins et les modalités de fonctionnement de la mission universitaire.
- Un autre comité « étudier et travailler en Outaouais » s'active à définir les besoins futurs en main-d'œuvre.
- Enfin, les besoins en enseignement dans le projet du nouvel hôpital sont également évalués par un comité.
- Une résolution a été déposée par le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP), visant à permettre aux étudiants en médecine de participer aux rencontres.

8.1.1 Procès-verbal de la séance du 7 octobre 2021

Dépôt du document en titre.

9 Comité des ressources humaines

9.1 Rapport du président du comité - séance du 13 décembre 2021

Le président du comité des ressources humaines, M. Xavier Lecat, présente un compte-rendu de la séance du :

- Plan GISO (Gestion intégrée de la santé organisationnelle): M. Carl Desparois a présenté le plan le GISO de la direction des services professionnels et de la pertinence clinique (DSPPC) en trois volets : le personnel de la DSPPC, les médecins et le département de pharmacie. Il a informé le comité des activités de reconnaissance, démarches et mesures utilisées pour le programme.
- ÉTAT DE SITUATION – RELATIONS PATRONALES/SYNDICALES : Mme Manon Bérubé a fait un bilan du plan d'action adopté en septembre 2021 par le comité



- paritaire TAT CISSSO FIQ et des actions réalisées et complétées dans le respect des échéanciers convenus pour l'ensemble des directions.
- **ÉTAT DE SITUATION – VACCINATION/DÉPISTAGE** présenté par M. Pascal Thibert. Le 27 novembre, la campagne de vaccination chez les enfants de 5-11 ans a débuté avec succès. De nouveaux groupes sont admissibles à une troisième dose de vaccin. Le CISSS de l'Outaouais a été proactif avec la réouverture de la plateforme « jecontribue » en date du 15 septembre. À ce jour, nous avons embauché plus de 202 agentes administratives et aides de services. Au niveau des professionnels de la santé, un total de 55 candidatures a été embauché et 35 candidats sont présentement en processus d'embauche temporaire. On prévoit, une tournée des installations en périphéries pour promouvoir la campagne de recrutement, afin de répondre à la forte demande RH.
 - **ÉTAT DE SITUATION – GISO** – Le CISSS de l'Outaouais a développé une stratégie de soutien à la présence au travail, celle-ci vise à diminuer le nombre et la durée des absences de son personnel avec une approche humaine, bienveillante et mobilisante. Pour cela, un programme d'intégration et de retour au travail pour apporter un maximum de soutien afin d'offrir des conditions de réussite aux retours au travail. Les prochaines étapes seront la formation de l'équipe du bureau de santé sur les bonnes pratiques de travail, la bonification de l'offre de service offerte aux employés (prévention), l'intégration de nouvelles ressources à la DRHCAJ.
 - **ÉTAT DE SITUATION – STRATÉGIES DE RECRUTEMENT** - Mme Mélissa Caron a informé les membres que le MSSS en collaboration avec le ministère de l'Éducation ont mis en place deux formations accélérées: une en tant que soutien administratif aux secteurs cliniques (8 semaines) et une autre en santé, assistance et soins infirmiers (SASI) sur 14 mois, et ce, afin de poursuivre leurs efforts pour combler et soutenir le réseau dans leurs besoins de main-d'œuvre actuels. En Outaouais, 107 bourses aux étudiants en soutien administratif aux services cliniques (AA classe 3) ont été octroyées ainsi que 96 bourses pour les étudiants en SASI.
 - **ÉTAT DE SITUATION – DRHCAJ** – M. Alain Godmaire a dressé le bilan des différentes actions effectuées dans la démarche « Penser et organiser la DRHCAJ de demain ». Au terme de trois rencontres avec les cadres supérieurs de l'organisation, nous avons convenu d'une vision d'avenir organisationnelle de la DRHCAJ, identifié les priorités organisationnelles en matière RH (2021-2024) et déterminé un plan de consolidation de la direction pour être en mesure de respecter les engagements pris lors de ces rencontres. D'ailleurs, un investissement de 1,7 million récurrent a été autorisé permettant ainsi d'augmenter la capacité de l'ensemble de la direction à répondre au plus grand défi de notre organisation, la rareté de main-d'œuvre. L'organigramme 2.0 de la DRHCAJ soumis à la direction générale a été approuvé, puis soumis au MSSS pour approbation. Nous débutons la deuxième phase, soit celle de la révision des offres de service pour l'ensemble des secteurs de la DRHCAJ. Le comité a grandement apprécié le plan des priorités organisationnelles 2021-2024, en le qualifiant d'impressionnant, ambitieux, mais réaliste.
 - **NOMINATION DE CADRES SUPÉRIEURS** - MM. Alain Godmaire et Stephan Lance ont informé le comité de deux nominations qui seront présentées au point suivant de notre ordre du jour.
 - **DÉPART D'UN CADRE SUPÉRIEUR** – M. Alain Godmaire a annoncé son départ de la DRHCAJ et du CISSS de l'Outaouais pour aller relever de nouveaux défis. Il quittera ses fonctions le 14 janvier prochain. Mme Fillion et les membres du comité ont remercié pour son dévouement et pour le travail colossal qu'il a effectué au cours de la dernière année au sein de la DRHCAJ. Le processus de dotation du poste de directeur(trice) de la DRHCAJ sera enclenché sous peu. Dans l'intervalle M. Stéphane Lance, directeur général adjoint, assumera l'intérim de la direction.

9.1.1 Procès-verbal de la séance du 15 novembre 2021

Dépôt du document en titre.

9.2 Nomination de cadres supérieurs

9.2.1 Ouverture du huis clos

CISSSO-1017-2021

ATTENDU que l'article 10.1 du Règlement de régie interne du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais (R-001) permet au conseil d'administration de décréter un huis clos pour une partie ou la totalité d'une séance;



ATTENDU que les discussions entourant la nomination de cadres supérieurs concernent la négociation des conditions de travail;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DÉCRÉTER le huis clos pour la présente séance.

9.2.2 Levée du huis clos

CISSSO-1018-2021

ATTENDU que les discussions entourant la nomination de cadres supérieurs sont terminées;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE LEVER le huis clos pour la présente séance.

9.2.3 Nomination direction adjointe santé mentale et dépendance (DSMD)

CISSSO-1019-2021

ATTENDU que le poste de directeur adjoint des programmes santé mentale et dépendance a été affiché du 10 au 22 novembre 2021;

ATTENDU que le processus de dotation a été fait dans sa totalité et a permis de retenir la candidature de Monsieur Daniel Corbeil pour le poste de directeur adjoint des programmes en santé mentale et dépendance;

ATTENDU que Monsieur Daniel Corbeil, nous vient de l'externe de l'organisation et a occupé des fonctions similaires au directeur adjoint des programmes en santé mentale et dépendance de mars 2019 à janvier 2020 au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);

ATTENDU qu'en fonction de l'article 18.1 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux, le salaire d'un cadre supérieur promu est fixé par le conseil d'administration à l'intérieur de la classe salariale recommandée par le MSSS;

ATTENDU que le salaire de la classe 43 est 102 415 \$ à un maximum de 133 140 \$;

ATTENDU que le salaire proposé à la nomination, soit 133 140 \$, a été établi selon la règle d'application de 10% de majoration du salaire actuel sans excéder le maximum de la classe salariale 43 auquel s'ajoute l'allocation de disponibilité de 3% applicable tel que mentionné à l'article 29.0.9 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER Monsieur Daniel Corbeil au poste de directeur adjoint des programmes en santé mentale et dépendance. La date d'entrée en fonction sera le 20 décembre 2021;

DE FIXER le salaire à la nomination au poste de directeur adjoint des programmes en santé mentale et dépendance de Monsieur Daniel Corbeil à 133 140\$ auquel s'ajoute l'allocation de disponibilité.

9.2.4 Nomination direction adjointe santé publique (DSPu)

CISSSO-1020-2021

ATTENDU que le poste de directeur adjoint de la santé publique a été affiché du 11 au 24 novembre 2021;



ATTENDU que le processus de dotation a été fait dans sa totalité et a permis de retenir la candidature de Madame Sylvie Lafontaine pour le poste de directrice adjointe de la santé publique;

ATTENDU que Madame Sylvie Lafontaine a occupé par intérim cette fonction au CISSS de l'Outaouais du 30 août 2020 à ce jour;

ATTENDU qu'en fonction de l'article 18.1 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux, le salaire d'un cadre supérieur promu est fixé par le conseil d'administration à l'intérieur de la classe salariale recommandée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);

ATTENDU que le salaire de la classe 44 est 108 338 \$ à un maximum de 140 839 \$;

ATTENDU que le salaire proposé à la nomination, soit 130 877,77 \$, a été établi selon la règle d'application de 10% de majoration du salaire actuel sans excéder le maximum de la classe salariale 44 auquel s'ajoute l'allocation de disponibilité de 3% applicable tel que mentionné à l'article 29.0.9 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER Madame Sylvie Lafontaine, directrice-adjointe à la Santé publique. La date d'entrée en fonction sera le 20 décembre 2021;

DE FIXER le salaire à la nomination au poste de directrice-adjointe de la Santé publique de Madame Sylvie Lafontaine à 130 877,77 \$ auquel s'ajoute l'allocation de disponibilité.

10 Reconnaissance de la contribution à l'amélioration de la qualité

10.1 Gala Élixir Projet Management Institute Montréal

CISSSO-1021-2021

ATTENDU que le Projet Management Institute (PMI) Montréal récompensait les meilleures initiatives de la gestion de projet au Québec, lors du Gala Élixir diffusé le 18 novembre 2021;

ATTENDU que la catégorie « Palmarès » souligne les projets innovants dans l'art de livrer un projet ou qui ont créé un changement au bénéfice de la communauté;

ATTENDU que le prix « Projet de l'année » couronne un projet s'étant illustré par l'application exemplaire des bonnes pratiques en gestion de projet, et ce, du démarrage jusqu'à sa clôture;

ATTENDU que le Campus Outaouais fait partie des lauréats du prix « Palmarès » et s'est mérité le prix « Projet de l'année » au Gala Élixir de PIM-Montréal;

ATTENDU que toutes les personnes impliquées dans la gestion du projet Campus Outaouais ont fait preuve de professionnalisme, d'engagement, de collaboration et de bienveillance;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE FÉLICITER toutes les personnes impliquées dans la gestion du projet Campus Outaouais, lauréat d'un prix « Palmarès » et du « Projet de l'année » au Gala Élixir de PIM-Montréal et d'en faire mention dans l'Info-CA.

10.2 Candidatures prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux 2022



10.2.1 Je contribue car ensemble, on fait la différence!

CISSSO-1022-2021

ATTENDU que le MSSS a lancé l'édition 2022 des Prix d'excellence du réseau de la santé et de services sociaux, incluant une catégorie réservée aux établissements et une catégorie réservée aux organismes communautaires;

ATTENDU que le CISSS de l'Outaouais a constitué un jury d'établissement, qui s'est réuni le 11 novembre 2021, afin d'évaluer les projets reçus et sélectionner le meilleur projet par domaine, soit quatre projets de notre établissement et un projet en provenance d'un organisme communautaire inscrit dans le programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC);

ATTENDU que le conseil d'administration a entériné ces candidatures lors de la séance du 25 novembre 2021 (résolution CISSSO-970-2021), dont le projet « Jecontribue car ensemble, on fait la différence! » (CISSS de l'Outaouais, Réseautact et Centre de formation professionnelles Immeuble), dans la catégorie partenariat;

ATTENDU que les personnes impliquées dans ce projet font vivre les valeurs organisationnelles du CISSS de l'Outaouais que sont le professionnalisme, la collaboration, l'engagement et la bienveillance;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE FÉLICITER les participants du projet « Jecontribue car ensemble, on fait la différence! », pour la candidature aux Prix d'excellence du réseau de la santé et de services sociaux et d'en faire mention dans l'Info-CA.

10.2.2 Cours de groupe virtuel

CISSSO-1023-2021

ATTENDU que le MSSS a lancé l'édition 2022 des Prix d'excellence du réseau de la santé et de services sociaux, incluant une catégorie réservée aux établissements et une catégorie réservée aux organismes communautaires;

ATTENDU que le CISSS de l'Outaouais a constitué un jury d'établissement, qui s'est réuni le 11 novembre 2021, afin d'évaluer les projets reçus et sélectionner le meilleur projet par domaine, soit quatre projets de notre établissement et un projet en provenance d'un organisme communautaire inscrit dans le programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC);

ATTENDU que le conseil d'administration a entériné ces candidatures lors de la séance du 25 novembre 2021 (résolution CISSSO-970-2021), dont le projet « cours de groupe virtuel » (CISSS de l'Outaouais, GMF-U), dans la catégorie intégration des services;

ATTENDU que les personnes impliquées dans ce projet font vivre les valeurs organisationnelles du CISSS de l'Outaouais que sont le professionnalisme, la collaboration, l'engagement et la bienveillance;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE FÉLICITER les participants du projet « cours de groupe virtuel », pour la candidature aux Prix d'excellence du réseau de la santé et de services sociaux et d'en faire mention dans l'Info-CA.

10.2.3 Transition de l'école vers la vie active (TEVA)

CISSSO-1024-2021

ATTENDU que le MSSS a lancé l'édition 2022 des Prix d'excellence du réseau de la santé et de services sociaux, incluant une catégorie réservée aux établissements et une catégorie réservée aux organismes communautaires;

ATTENDU que le CISSS de l'Outaouais a constitué un jury d'établissement, qui s'est réuni le 11 novembre 2021, afin d'évaluer les projets reçus et sélectionner le meilleur projet par domaine, soit quatre projets de notre établissement et un projet en provenance



d'un organisme communautaire inscrit dans le programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC);

ATTENDU que le conseil d'administration a entériné ces candidatures lors de la séance du 25 novembre 2021 (résolution CISSSO-970-2021), dont le projet « Transition de l'école vers la vie active (TEVA) » (Direction de la déficience et de la réadaptation), dans la catégorie accessibilité aux soins et aux services;

ATTENDU que les personnes impliquées dans ce projet font vivre les valeurs organisationnelles du CISSS de l'Outaouais que sont le professionnalisme, la collaboration, l'engagement et la bienveillance;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE FÉLICITER les participants du projet « Transition de l'école vers la vie active (TEVA) », pour la candidature aux Prix d'excellence du réseau de la santé et de services sociaux et d'en faire mention dans l'Info-CA.

10.2.4 Site de prévention des surdoses

CISSSO-1025-2021

ATTENDU que le MSSS a lancé l'édition 2022 des Prix d'excellence du réseau de la santé et de services sociaux, incluant une catégorie réservée aux établissements et une catégorie réservée aux organismes communautaires;

ATTENDU que le CISSS de l'Outaouais a constitué un jury d'établissement, qui s'est réuni le 11 novembre 2021, afin d'évaluer les projets reçus et sélectionner le meilleur projet par domaine, soit quatre projets de notre établissement et un projet en provenance d'un organisme communautaire inscrit dans le programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC);

ATTENDU que le conseil d'administration a entériné ces candidatures lors de la séance du 25 novembre 2021 (résolution CISSSO-970-2021), dont le projet « site de prévention des surdoses (SPS) en Outaouais » (Direction de santé publique) dans la catégorie développement durable;

ATTENDU que les personnes impliquées dans ce projet font vivre les valeurs organisationnelles du CISSS de l'Outaouais que sont le professionnalisme, la collaboration, l'engagement et la bienveillance;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE FÉLICITER les participants du projet « site de prévention des surdoses (SPS) en Outaouais », pour la candidature aux Prix d'excellence du réseau de la santé et de services sociaux et d'en faire mention dans l'Info-CA.

10.2.5 Gîte Ami

CISSSO-1026-2021

ATTENDU que le MSSS a lancé l'édition 2022 des Prix d'excellence du réseau de la santé et de services sociaux, incluant une catégorie réservée aux établissements et une catégorie réservée aux organismes communautaires;

ATTENDU que l'organisme communautaire Gîte Ami a déposé le projet « Étroite collaboration en Outaouais dans la bonification de l'offre de service adaptée aux besoins des personnes vivant des périodes d'itinérance » dans la catégorie partenariat;

ATTENDU que les personnes impliquées dans ce projet ont fait preuve de professionnalisme, de collaboration, d'engagement et de bienveillance;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



DE FÉLICITER les participants du projet « Étroite collaboration en Outaouais dans la bonification de l'offre de service adaptée aux besoins des personnes vivant des périodes d'itinérance », pour la candidature aux Prix d'excellence du réseau de la santé et de services sociaux et d'en faire mention dans l'Info-CA.

11 Correspondance et dépôt de documents

11.1 Demande du Centre d'innovation des Premiers Peuples

Dépôt d'une lettre réponse signée le 30 novembre 2021 par les directrices des services multidisciplinaires et à la communauté (DSMC) et de la protection de la jeunesse (DPJ) suivant une demande du Centre d'innovation des Premiers Peuples déposée au CA du 25 novembre 2021.

12 Date de la prochaine séance : 27 janvier 2022 (par visioconférence)

13 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40.

Michel Roy
Président

Josée Filion
Secrétaire

Adopté par le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais le 27 janvier 2022, résolution CISSSO-002-2022.

NOTE : *Après la séance régulière, les membres se réunissent pour un échange informel d'une dizaine de minutes visant l'amélioration du fonctionnement des séances.*

